



Commune de Barberaz
Savoie

1^{ère} demande

Renouvellement

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024 DEMANDE INTERNE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

(Article 23 de la loi N° 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée par l'article 37 de la loi N° 86-29 du 9 janvier 1986)

1- PARTIE A COMPLETER PAR LA FAMILLE

Nom de l'enfant : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Niveau scolaire :

Adresse de l'enfant :

.....

REPRESENTANT 1 (parent / tuteur)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :

Tél :

Profession :

Lieu :

REPRESENTANT 2 (parent / tuteur)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Email :

Tél :

Profession :

Lieu :

Secteur scolaire demandé :

Ecole Maternelle Albanne Niveau :

Ecole Elémentaire Albanne Niveau :

Ecole Maternelle Concorde Niveau :

Ecole Elémentaire Concorde Niveau :

Motifs : (vous pouvez joindre en annexe un courrier plus détaillé si besoin)

Veillez cocher les critères ci-dessous liés à votre demande

- Poursuite de scolarité dans la même école (passage de la maternelle au CP)
- Fratrie déjà scolarisée dans l'école souhaitée
- Difficulté à suivre le programme Emile (Anglais/Français) de l'école Concorde
- Autre (joindre un courrier explicatif)

Attention : Le programme EMILE (français/anglais) n'est pas un justificatif de demande de dérogation scolaire

* Ces critères ne donnent pas droit d'office à une acceptation (dérogation étudiée en commission)

| PARTIE A COMPLETER PAR L'ADJOINT AUX AFFAIRES SCOLAIRES | PARTIE A COMPLETER PAR LE MAIRE DE BARBERAZ |
|---|---|
| <p>Commune d'accueil :</p> <p>Je soussigné Jean Claude Bernard, Adjoint aux affaires scolaires de Barberaz, déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée et</p> <p><input type="radio"/> Donne un avis favorable <input type="radio"/> Donne un avis défavorable</p> <p>Motif :</p> <p>Date :/...../.....</p> <p>Signature</p> | <p>Commune d'accueil :</p> <p>Je soussigné Jean Arthur Boix-Neveu, Maire de Barberaz, déclare avoir pris connaissance de la demande de dérogation scolaire ci-dessus indiquée et</p> <p><input type="radio"/> Donne un avis favorable <input type="radio"/> Donne un avis défavorable</p> <p>Motif :</p> <p>Date :/...../.....</p> <p>Signature</p> |

Pour toute demande de recours

La décision peut être contestée devant le juge administratif. Pour ce faire, un courrier doit être adressé au greffe du tribunal concerné (1). Sous réserve que les conditions de saisine de la juridiction administrative soient remplies, cette procédure est gratuite et sera recevable tant que les éventuels délais de recours ne sont pas échus.

(1) Tribunal Administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 38022 GRENOBLE CEDEX 1
Tél : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Site Internet : grenoble.tribunal-administratif.fr